



Compte rendu CTSD du 19 mai 2021



Ordre du jour :

- Premier degré public : préparation de la rentrée 2021
- Questions diverses

Présents :

- Madame l'Inspectrice d'Académie – DASEN : Madame LUTIC
- Monsieur le Secrétaire Général : Monsieur DIDIER
- Madame l'Inspectrice (Mme Pluyaud) et Monsieur l'Inspecteur de l'Education Nationale (M. Messenger)
- Mesdames et messieurs les représentants du personnel

Ce CTSD en visio finalise les mesures de carte scolaire pour la rentrée 2021.

- RPI Marcolès-Vitrac : retrait d'un poste à Marcolès.
- RET Coltines – Ussel – Valuéjols : retrait d'un poste à Coltines et à Ussel.
création d'un poste professeur itinérant rattaché à Valuéjols

Déroulement :

- Lecture des déclarations liminaires de l'Unsa Education et du SNUIPP-FSU
- Intervention du Secrétaire Général au sujet du RET Coltines – Ussel – Valuéjols

Il précise qu'ils ont travaillé avec l'adhésion de l'ensemble des équipes pédagogiques (maires, parents d'élèves, enseignantes et chefs d'établissement. C'est un projet qui a commencé fin décembre 2020 avec des échanges bilatéraux lors de trois réunions sur le secteur dans le respect de la convention pour un aménagement du territoire.

L'unsa Education souligne l'importance de la présence des directeurs et directrices, à côté des élus, des chefs d'établissement et de l'IEN du secteur, au sein de la gouvernance qui pourrait être collégiale.

- Intervention de M. Messenger au sujet du RET Coltines – Ussel – Valuéjols

Il a insisté sur l'implication importante des équipes dans ce projet. C'est un projet évolutif, celui des enseignants du RET. L'équipe de la circonscription les accompagne.

Les principaux points de ce projet sont les suivants :

1. L'école inclusive : le pôle ASH interviendra

2. Accompagnement à la parentalité – co éducation : travail autour de la place des parents à l'école, de l'accueil des TPS. La PMI pourra intervenir.
3. Renforcement des apprentissages fondamentaux en cycle 2
4. Continuité Ecole-Collège : expérimentation des co-interventions
5. Ambition scolaire des élèves : s'assurer de la continuité des parcours des élèves.
6. Renforcement des compétences sociales (améliorer le climat scolaire)
7. Formation des enseignants (co-intervenir / mutualiser)

Remarques de l'Unsa-Education : Ces axes sont communs à toutes les écoles. Il n'y a rien d'innovant...

- Intervention du SNUIPP-FSU au sujet de la pérennisation de ce poste.

L'IA-DASEN souhaite pérenniser ce poste car il faut laisser du temps à l'expérimentation mais, tout dépendra de l'enveloppe nationale.

- Intervention de Madame Puyaud au sujet du RPI Marcolès-Vitrac:

Les élus et les enseignantes ne veulent plus subir les baisses d'effectif. Le projet est en cours de construction. Il est envisagé de mettre en place un pôle de développement durable auquel serait associée l'école.

- Intervention de Madame Lutic :

Elle annonce la création d'un maître G dans le secteur de Mauriac.

- Intervention de Madame Salarnier – Unsa Education :

Elle se réjouit de cette création et rappelle que le manque de maître G est criant sur l'ensemble du territoire.

- Vote de la carte scolaire : l'ensemble des représentants du personnel a voté contre.
- Intervention de Madame Pluyaud au sujet de l'école de Quézac :

Elle ne souhaite pas mettre un moyen supplémentaire sur cette école l'année prochaine car, selon elle, ce moyen empêcherait la mise en place d'une réflexion avec les mairies sur un problème de fond (50 élèves pour 3 postes à St Etienne, 50 élèves pour 2 postes à Quézac !!!) Mais pour terminer cette année, éprouvante, une brigade intervient à mi-temps sur l'école de Quézac.

L'Unsa Education relève qu'il est dommage de pénaliser les élèves et le travail pédagogique des enseignantes pour avancer sur ce travail de réflexion entre l'administration et les élus.

Questions et remarques d'Unsa-Education:

RET :

1. Pourquoi et comment le poste itinérant sur le RET a-t-il été rattaché à l'école de Valuégols?

L'implantation à Valuégols a été décidée d'un commun accord avec les trois municipalités. Cela mettait fin aux tensions entre les communes de Coltines et d'Ussel concernant la perte définitive d'un poste.

2. Quelles sont les modalités de fonctionnement de cette classe expérimentale méthodes pédagogiques? Peut-on le comparer à l'école expérimentale à innovation pédagogique située à St Bonnet de Salers? Est-ce un poste à profil?

Les modalités de fonctionnement ne seront pas les mêmes que celles de St Bonnet de Salers car ce n'est pas le même projet, le même territoire. C'est un poste à profil.

3. Sous quelle dénomination apparaîtra t-il lors du mouvement complémentaire?

Il apparaîtra en tant que Professeur des écoles itinérant.

4. Le collègue itinérant bénéficiera t-il de ISSR à chacun de ses déplacements?

Le collègue bénéficiera de l'ISSR. Ses déplacements seront amenés à évoluer selon les besoins, les projets.

5. Est-ce que les RET bénéficieront dans l'avenir du même traitement à savoir un enseignant supplémentaire?

Tout dépendra des projets. Chaque RET aura un projet spécifique et donc un dispositif spécifique.

RPI :

La municipalité de Vitrac avait entériné la conservation de son poste dès le 16 février alors que le CDEN n'a acté la fermeture du poste de Marcolès le 22 février. Etrange procédure!

Lors de la phase du mouvement principal, des collègues ont postulé sur le poste d'adjoint qui, finalement, n'existe plus.

De plus si l'adjointe qui est sur le poste fléché langue fait le mouvement, la communauté éducative ne connaîtra le futur adjoint que fin juin. D'ailleurs, la directrice nous a fait part de son désarroi à ce sujet.

Madame Pluyaud est au courant de cette inquiétude.

Direction :

Quel sera l'impact sur les moyens de remplacement pour faire face à l'augmentation des décharges de direction ?

Est-ce que l'obtention des postes de direction à profil par des candidats choisis par l'administration ne risque-t-elle pas de créer des tensions entre collègues ? Ne pourrait-on pas revenir à un fonctionnement au barème ?

Pourquoi le candidat doit-il rédiger un CV pour chaque poste souhaité ? La fonction de directeur n'est-elle pas identique dans chaque école ?

L'IA-Dasen n'a pas souhaité répondre à ces questions. Elles relèvent de la CAPD. Nous les reposerons donc en CAPD ...